

2025/65

## MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés  
Arrêté N°0051/2025

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le

ID : 041-214102352-20251013-2025051-AR

S<sup>2</sup>LO

**Objet : Arrêté de police de circulation pour interdiction de stationner sur 3 places du parking de la mairie**

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

**Vu** le code de la route,

**Vu** les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

**Considérant** que des travaux de réfection d'une partie de la toiture de l'église Saint Cyr par l'entreprise SAS BRETTE-GAUTIER de Savigny sur Braye.

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

**Vu** l'intérêt général,

### ARRETE :

**Article 1 :** Le stationnement de tout véhicule sera interdit aux abords du chantier ainsi que sur 3 places du parking de la Mairie pour y stationner le manitou tourelle servant aux travaux de réfection d'une partie de la toiture de l'église Saint Cyr. La signalisation sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux. Ces travaux auront lieu à partir du 13 octobre 2025 pour 30 jours calendaires.

**Article 2 :** Monsieur le Major COEDEL François de Gendarmerie de PEZOU est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'entreprise SAS BRETTE-GAUTIER.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 13 octobre 2025

Le Maire,

Martine ROUSSEAU

Certifié exécutoire compte tenu  
de la réception en Préfecture

le 13/10/2025

Et de la publication, le 13/10/2025

Le Maire,

Martine ROUSSEAU

